

Objet : CDDRA 2015 : fonctionnement et animation

Le Président expose :

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 octobre 2012, par laquelle le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP) a fait acte de candidature pour le portage administratif et financier du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes 2013 – 2020 ;

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales doit solliciter la Région Rhône-Alpes pour le financement 2015 d'un équivalent temps plein pour :

- ◆ L'animation du CDDRA en phase transitoire
- ◆ La gestion administrative du CDDRA en phase transitoire.
- ◆ L'animation du volet agricole (PSADER)
- ◆ L'animation de la société civile (Conseil Local de Développement)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD